

DESCRIPTION DU PROJET

Le projet vise la restructuration du cœur de village en intégrant le projet de hall sportif et les infrastructures existantes. Le but est notamment d'améliorer les capacités d'accueil du quartier et la qualité des espaces publics.

Le projet est axé sur la place devant le nouveau hall sportif, en intégrant la voirie communale.

Les pistes d'actions suivantes sont envisagées :

- aménager des espaces publics conviviaux, de manière à ce que l'ensemble du périmètre concerné soit homogène et cohérent : rue de Rhisnes, place Dauginet, alentours du hall sportif
- valoriser les bâtiments existants (église, école, futur hall omnisport, salles polyvalentes, club des jeunes)
- prévoir une jonction avec la place Dauginet,
- avoir un effet porte à l'entrée du village
- prévoir du mobilier urbain : un ou des panneaux d'information communaux, bancs, etc.
- du point de vue de la sécurité la situation actuelle est jugée satisfaisante (dispositif ralentisseur rue de Rhisnes), veiller à ce que l'évolution du charroi n'ait pas un effet négatif sur la sécurité, auquel cas les aménagements devraient être adaptés,
- intégrer des places de parcage,
- réserver des espaces pour les modes doux,
- éventuellement intégrer à la réflexion de petits équipements de quartiers, à ce titre des synergies avec la fiche I.07 sont à envisager : aménager une plaine de jeux soit à proximité de la place Dauginet, soit à côté du hall sportif.

ORIGINE DE LA DEMANDE

La nécessité de restructurer le cœur de village à Emines est apparue comme une évidence dès le début de la réflexion sur la stratégie de développement rural, et ce pour tous les participants : CLDR, Commune, FRW et auteur de projet.

JUSTIFICATION DU PROJET

A l'heure actuelle, le cœur du village d'Emines est moins identifiable et offre moins de possibilités d'activités que les cœurs d'autres villages de la commune. Un réel besoin s'est fait sentir lors des consultations.

De plus, en raison de la construction du hall sportif communal à Emines, le village va être touché par des changements en matière de mobilité :

- Augmentation du rôle polarisant de la partie du village dans lequel le hall sportif s'insère, qui accueille déjà des équipements socioculturels ;
- Augmentation de l'attractivité d'Emines pour les habitants de l'ensemble de la commune ;
- Augmentation du charroi.

Le choix du lieu est stratégique : l'accès piéton/mode doux est qualitatif (sentier sécurisé et verdoyant), l'accès voiture est facile, le lieu polarise des activités socioculturelles. La rue de Rhisnes attire également de plus en plus de commerces.

La réflexion sur les espaces publics est également une occasion d'aborder d'autres aspects de l'aménagement du village : convivialité des espaces publics, mobilier urbain etc.

Le projet s'inscrit dans une réflexion globale sur l'amélioration du cadre de vie dans les villages et l'amélioration de la mobilité douce qui a débouché sur plusieurs fiches du PCDR :

I.10. Elaborer un Plan Communal de Mobilité

- I.11. Mener une réflexion stratégique pour le réaménagement des quartiers de gare de Rhisnes et Bovesse
- II.2. Aménager le cœur du village de Rhisnes et mettre en valeur le patrimoine local
- II.3. Aménager le cœur du village de Villers-lez-Heest et mettre en valeur le paysage local
- II.5. Développer les liaisons inter-villages pour piétons et cyclistes
- II.6. Découvrir le paysage de la Hesbaye à pied et à vélo : aménagement de liaisons pour modes doux entre Saint-Denis, Emines, Meux et Bovesse
- II.8. Restructurer le cœur du village d'Emines
- III.1. Aménager le cœur du village de Saint-Denis et mettre en valeur le patrimoine local
- III.2. Aménager le cœur du village de Warisoux et mettre en valeur le patrimoine local
- III.3. Aménager le quartier de la gare de Bovesse
- III.4. Aménager le quartier de la gare de Rhisnes
- III.5. Aménager de petites infrastructures communautaires
- III.7. Compléter le maillage inter-village pour les cyclistes et les piétons

En améliorant la capacité d'accueil de l'espace public à proximité des infrastructures socioculturelles, la fiche présente des synergies avec la fiche suivante :

- I.14. Transformer le centre culturel d'Emines en espace polyvalent

LOCALISATION





Le périmètre de réflexion pressenti regroupe :

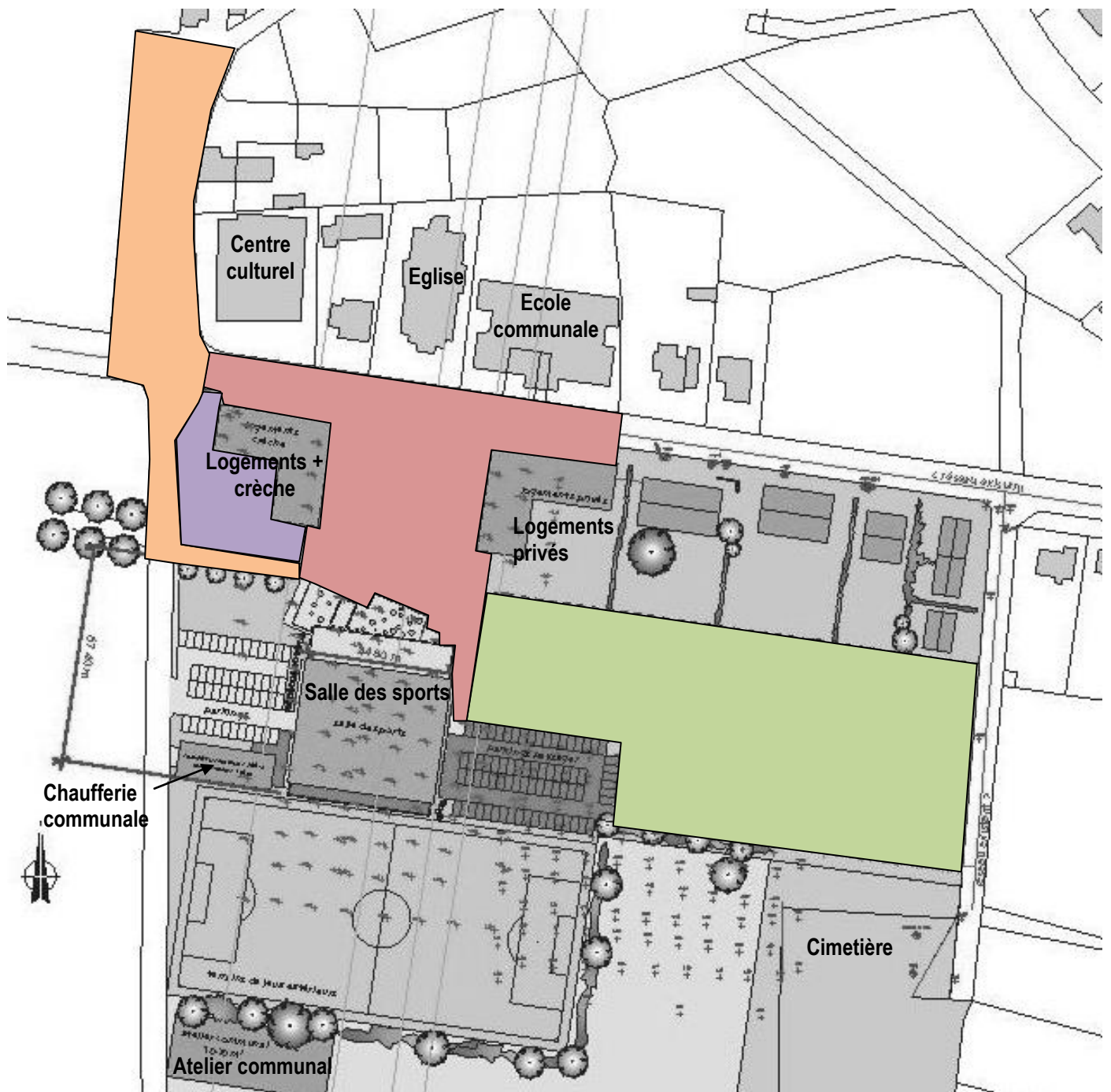
- des équipements socio-culturels, sportifs, scolaires et culturels existants d'Emines,
- les bâtiments historiques et patrimoniaux (ferme et château),
- le périmètre du projet de hall sportif,
- la Place Dauginet,
- des commerces installés récemment rue de Rhisnes
- une ferme et un château privés.

Pour faciliter la prise en compte des problématiques liées à la mobilité, le périmètre intègre l'entrée de village sur la N934.

Les interventions lourdes seraient cependant principalement concentrées sur les espaces publics associés au hall sportif en projet et sur la connexion vers la place Dauginet. En dehors de ce périmètre, seules des interventions ponctuelles sur les espaces publics (exemples : signalisation, aménagements légers au sol, trottoirs rue des Crolaux, sentier de la place Dauginet et ses croisements à sécuriser, plantations) sont à envisager (pas d'intervention sur les propriétés privées).



	Périmètre de réflexion avec interventions ponctuelles éventuelles
	Périmètre d'intervention d'aménagement des espaces publics
	Connexion à aménager
	Croisement à sécuriser

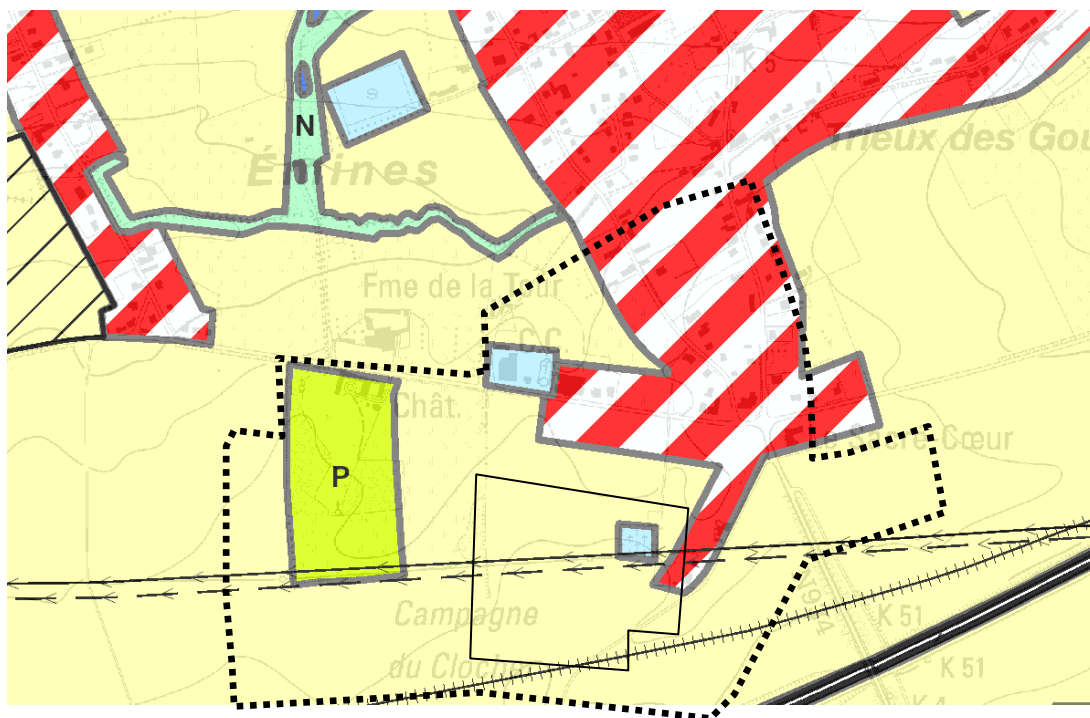


Détail des espaces publics à aménager (sur base du plan d'implantation du projet de hall sportif)

 Place de village	6000m ²
 Aire de jeux	11000m ²
 Liaison aménagée vers la place Dauginet	3500m ²
 Aménagements extérieurs crèche et logements	1000m ²





Donné à titre indicatif

STATUT AU PLAN DE SECTEUR



Le périmètre d'aménagement de l'espace public se trouve actuellement en zone agricole et en zone d'habitat à caractère rural au plan de secteur

Le périmètre de réflexion comprend :

-  – de la zone agricole,
-  – de la zone d'habitat à caractère rural,
-  – de la zone de services publics et d'équipements communautaires,
-  – de la zone de parc.

STATUT DE PROPRIÉTÉ

Les interventions sont concentrées sur l'espace public et sur les propriétés communales.

TÂCHES À RÉALISER

- Appel d'offre pour un marché de services (bureau d'étude ou architecte paysagiste)
- Choix de l'auteur de projet
- Réalisation du cahier spécial des charges et mise en adjudication
- Consultation des partenaires (école, salle polyvalente, église, etc.) et des habitants

OBJECTIFS VISÉS

	Défi (objectifs de développement)	Objectifs opérationnels	
Axe 1 : Gouvernance	Affirmer l'inscription de la gouvernance communale dans les enjeux du développement rural durable	<input checked="" type="checkbox"/>	Asseoir le rôle exemplatif de l'Administration communale en matière de développement durable
		<input type="checkbox"/>	Sensibiliser et mobiliser les citoyens aux gestes durables
		<input type="checkbox"/>	Etablir une communication efficace entre Commune, citoyens et acteurs du territoire
Axe 2 : développement	Assurer un développement économique en phase avec le caractère rural	<input type="checkbox"/>	Valoriser et développer les ressources du territoire communal
		<input type="checkbox"/>	Attirer de nouvelles activités économiques en lien avec les besoins locaux
		<input type="checkbox"/>	Initier des partenariats avec des pôles économiques avoisinants
Axe 3 : Aménagement du territoire, cadre de vie et	Préserver l'équilibre entre le cadre de vie rural de la commune et son dynamisme territorial	<input checked="" type="checkbox"/>	Gérer et améliorer la qualité environnementale du territoire
		<input checked="" type="checkbox"/>	Développer une vision prospective et dynamique du territoire
		<input checked="" type="checkbox"/>	Aménager des espaces publics intégrés, pour tous et de manière concertée
		<input checked="" type="checkbox"/>	Soutenir la création de logements pour toutes les générations
Axe 4 : Mobilité	Donner une place à tous les modes de déplacements	<input checked="" type="checkbox"/>	Permettre à chacun de rallier les différents pôles en toute sécurité
		<input type="checkbox"/>	Créer un circuit de liaisons lentes inter villages
		<input type="checkbox"/>	Favoriser les alternatives à la voiture individuelle
Axe 5 : Dynamisme	Renforcer le plaisir de vivre ensemble à La Bruyère	<input type="checkbox"/>	Améliorer les services aux personnes
		<input type="checkbox"/>	Permettre le développement d'activités intergénérationnelles
		<input checked="" type="checkbox"/>	Mettre en valeur les atouts associatifs, sportifs, culturels et patrimoniaux

Ces objectifs sont rencontrés parce que :

- La restructuration du cœur d'Emines améliore le cadre de vie des habitants du village. C'est aussi un espace d'accueil pour les habitants de toute la commune. En ce sens, la qualité de l'environnement est améliorée.
- C'est sur base du diagnostic participatif du PCDR que la restructuration du cœur d'Emines est apparue prioritaire, à la fois en raison des besoins du village et de toute la commune, et de l'opportunité liée à la construction du hall sportif à Emines. En outre, il permet de rencontrer des objectifs définis par la commune dans le cadre de la présente ODR. En ce sens, il s'agit d'un projet inscrit dans une vision dynamique et prospective du territoire.
- La restructuration du cœur d'Emines vise notamment à aménager des espaces publics intégrés, pour tous et de manière concertée.
- La construction de nouveaux logements pourra faire partie de la programmation.
- Le pôle d'Emines sera sécurisé lors de l'aménagement des espaces publics.
- La restructuration du centre permettra de valoriser les équipements sportifs et culturels, mais aussi les bâtiments patrimoniaux présents à Emines.
- En résumé, le projet rencontre des impératifs environnementaux et sociaux. Il assoit le rôle exemplatif de la commune en matière de développement durable.

INDICATEURS

Objectif	Indicateur	Source	Cible
Objectif de résultat : assurer une utilisation maximale des infrastructures communales	Nombre de jours d'utilisation – du centre culturel – du hall sportif	Commune	À définir avec la commune

SOURCES DE FINANCEMENT

- Fonds communaux
- Développement rural
- Espaces Verts
- Infrasports

GESTIONNAIRES DE PROJET

- Commune
- Ecole
- Crèche
- Utilisateurs et gestionnaires du centre culturel
- CLDR
- CCATM

ÉLÉMENTS DONT IL FAUT TENIR COMPTE POUR LA PRIORITÉ À ACCORDER

Le principal élément dont il faut tenir compte est la programmation de la construction du hall sportif.

ETAT DU DOSSIER

Le projet de hall sportif et de la place sont bien aboutis. Les permis d'urbanisme ont été accordés. Le projet du hall fait actuellement l'objet d'une demande de subsides, mais son octroi est retardé.

PROGRAMMATION DANS LE TEMPS

Programmation à envisager en lien avec l'avancement du hall sportif.

IMPACTS EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet s'inscrit dans une démarche d'agenda 21 local notamment parce qu'il conforte les différents piliers du développement durable. C'est principalement le pilier social qui est concerné, s'agissant d'un projet qui vise l'amélioration du cadre de vie.

Pilier environnemental :

Impacts	Réponse attendue (développer si pertinent)
Utilisation de clauses environnementales dans le marché public	Utilisation de matériaux durables

Pilier économique :

Impacts	Réponse attendue (développer si pertinent)
En assurant une bonne capacité d'accueil, on renforce aussi la chalandise des commerces rue de Rhisnes	Augmentation de l'attractivité des commerces

Pilier social :

Impacts	Réponse attendue (développer si pertinent)
En aménageant le terrain de façon agréable et attractive, en liaison avec les aires récréatives et sportives, on peut favoriser les échanges sociaux et intergénérationnels entre les habitants du village	Amélioration de la convivialité du village d'Emines et le sentiment d'appartenance
Un large public est concerné par l'aménagement, puisque le parking pourra servir, non seulement au hall sportif, mais encore aux équipements socio-culturels voisins.	Assurer une utilisation maximale des espaces publics
On favorise l'utilisation des zones récréatives, ce qui est favorable à la santé mentale et physique des utilisateurs	Amélioration de la qualité de vie des habitants

Pilier culturel :

Impacts	Réponse attendue (développer si pertinent)
L'aménagement permettra de valoriser les alentours du château, de la ferme et de l'église qui font partie du patrimoine architectural	Meilleure connaissance du patrimoine architectural communal, par les habitants de la commune et par les visiteurs

ANNEXES : LE PROJET DE HALL SPORTIF



plan d'implantation - plan d'égouttage : 1/1 000

égouttage :
> épuration collective

eaux pluviales :
> via citerne : 20000 litres

niveau rez-de-chaussée : -2.12



